

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1209

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 2 TER

À la première phrase, après le mot :

« Autonomie »,

insérer les mots :

« de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.